

We share non ! LTI oui !

We Share



La direction a décidé.

Le plan d'actionnariat salarié (We Share) ne sera pas remis en place en 2021.

Ce sera **au mieux** en 2022.

Qui vivra verra !

Le hic, c'est qu'elle annonce dans le même temps mettre en place, dès cette année cette fois, un **LTI (Long Term Incentive)**.

Il s'agit d'un dispositif de **distribution d'actions gratuites**, à l'attention des **hauts managers** de l'entreprise, destiné à les **fidéliser** et à les **motiver** sur l'atteinte d'objectifs en général ceux qui sont communiqués au marché.



Le plan annoncé, à destination d'environ **400 managers** du groupe, prévoit la distribution de **220 000 actions** sur les **trois prochaines années**, sous condition d'atteinte d'objectifs de croissance organique, de ROA et de génération de cash, ainsi que d'augmentation de la proportion de femmes dans les postes de direction.

Ces actions vont devoir être achetées sur le marché, afin de **préserver le contrôle du capital** par les actionnaires de référence.

Au cours actuel (150 €) ce sont tout de même **33 millions d'euros** à mobiliser pour alimenter ce plan, pour moins de **400 personnes**.

A un moment où les **négociations sur l'intéressement patinent**, où le **CRH** de janvier a **énormément déçu**, reporter We Share et mettre en place un LTI est un **choix de gestion** assumé, qui démontre quelle attention porte la direction aux uns ou aux autres.

CRH de mi-année ... une fausse bonne surprise !



Bon à savoir !



N'oubliez-pas les e-learning ... surtout celui qui traite du temps de travail ... !

Pour rappel, votre **compteur d'heures** apparaît en haut à gauche ... utile pour remplir votre RA ...

Triangulation, où en sommes-nous ?

Souvenez-vous, en début d'année, la direction, de manière unilatérale, décidait de mettre en place un système de triangulation pour le **remboursement des frais kilométriques**.

Avec ce système, la distance retenue pour le calcul du montant à rembourser, est **la distance domicile-site client à laquelle on enlève la distance domicile-agence**.

Avec cette nouvelle règle, bon **nombre d'entre vous** se sont retrouvés **perdants**, parfois de plusieurs centaines d'euros par mois.

Devant le tollé, par deux fois la direction a reporté la mise en œuvre de la mesure, une première fois jusqu'à fin mars, puis jusqu'à fin juin.

Nous arrivons à l'échéance et aujourd'hui aucune négociation sur le sujet n'est ouverte.

Cette mesure devrait donc s'appliquer dès juillet.

Traid-Union continue à la dénoncer et demande un nouveau report et l'ouverture d'une négociation immédiate.

